

Communiqué de l'Observatoire de la Liberté de Création

L'OLC est une association loi de 1901, pour nous joindre : contact@libertedecreation.fr

Paris le 7 mai 2024

Communiqué de soutien aux étudiants et étudiantes de l'UFR des arts de l'Université de Picardie Jules Verne.

Du 4 au 28 avril 2024, des œuvres des étudiants et étudiantes de l'UFR des arts de l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens (UPJV) ont été exposées à la Maison de la Culture d'Amiens.

Deux œuvres de cette exposition intitulée *Rallier les bruissements* et réalisée à partir du livre *La sagesse des lianes* de Dénètem Touam Bona qui traite de l'esclavage colonial et de la traite des africains, ont subi dans la semaine du 15 au 21 avril de graves dégradations à deux reprises.

Les jeunes artistes en devenir, ont été fortement choqués par cette attaque délibérée de leur projet artistique et de leurs œuvres et se sont mobilisés en organisant une occupation politique de l'exposition.

L'Observatoire de la Liberté de Création (OLC) association qui réunit des organisations professionnelles, des syndicats et des personnalités attachées à défendre la liberté de création et de diffusion des œuvres, condamne fermement ces dégradations.

L'OLC rappelle que la destruction et la détérioration d'un bien appartenant à autrui constitue un délit (articles 322-1 à 322-4-1 du Code Pénal).

L'OLC rappelle que l'artiste est libre de déranger, de provoquer, voire de faire scandale, et qu'en aucun cas les œuvres ne doivent faire l'objet de dégradations ou de décrochages volontaires.

L'Observatoire apporte son soutien aux étudiants et étudiantes, au personnel enseignant et à la Maison de la Culture d'Amiens dans leurs actions en justice à venir.

L'Observatoire de la Liberté de Création s'est constitué en association en janvier 2024. Son futur site est en construction. Sa genèse (Manifeste et textes principaux), se trouve sur le site de la LDH : [ici](https://www.ldh-france.org/sujet/observatoire-de-la-liberte-de-creation/)

Organisations membres de l'OLC :

ACID (Association du Cinéma Indépendant pour la Diffusion) ; **ADDOC** (Association des cinéastes documentaristes) ; **AICA** (Association Internationale de Critiques d'Art) ; **FEDELIMA** (Fédération des lieux de musiques actuelles) ; **FNARS** (Fédération nationale des Arts de la rue) ; **FNSAC-CGT** (Fédération Nationale du Spectacle, du Cinéma, de l'audiovisuel et de l'action Culturelle CGT) ; **Les Forces musicales** ; **Ligue de l'enseignement** ; **LDH** (Ligue des droits de l'homme) ; **PROFEDIM** (Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique) ; **SCA** (Scénaristes de Cinéma Associés) ; **SNAP-CGT** (Syndicat National des Artistes Plasticien·nes CGT) ; **SNSP** (Syndicat national des scènes publiques) ; **SRF** (Société des réalisatrices et réalisateurs de films) ; **SYNAVI** (Syndicat National des Arts Vivants) ; **SYNDEAC** (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles).